

Du nouveau sur la prédication médiévale

Le samedi 19 janvier 1974, Jean Longère, attaché de recherche au C.N.R.S., a soutenu sa thèse de doctorat d'État, avec mention très honorable, devant un jury composé de B. Bligny, J. Châtillon, J. Favier et M. Mollat. Par l'ampleur et la richesse de sa documentation sur un sujet resté à peu près neuf jusqu'à maintenant, cette thèse sur la prédication des maîtres parisiens durant la seconde moitié du XIII^e siècle fait considérablement progresser notre connaissance de la prédication médiévale. Elle apporte aussi, à travers la prédication, une importante contribution à l'histoire de la pensée religieuse à cette époque. Sans attendre l'impression de cette brillante synthèse, il nous a paru bon d'en suggérer déjà la nouveauté et la richesse, en retraçant aussi fidèlement que possible le cours de la soutenance.

A la demande du président, Jean Longère expose les grandes étapes de sa démarche, les difficultés de méthode qu'il a dû surmonter et les résultats auxquels il pense être parvenu. Après l'édition du *Liber poenitentialis* d'Alain de Lille (Louvain, 1965), J. L., désireux d'élargir quelque peu le champ de ses recherches, résolut d'étudier les sermons. Au lieu de se limiter à un seul auteur, comme Pierre le Mangeur ou Jacques de Vitry, il lui a semblé préférable de dresser un panorama plus vaste de la prédication médiévale, pouvant servir de cadre à des recherches postérieures plus précises et notamment à des éditions critiques. La période choisie — depuis la mort de s. Bernard (1153) jusqu'au quatrième Concile du Latran (1215) — est une période de transition et d'intense activité dans les domaines politique, artistique, théologique ou religieux. Les neuf prédicateurs retenus — Pierre Lombard, Maurice de Sully, Odon de Soissons, Pierre le Mangeur, Hilquin, Pierre de Poitiers, Prévostin de Crémone, Alain de Lille, et Étienne Langton — vécurent comme clercs séculiers la totalité ou la plus grande partie de leur vie parisienne. Leurs œuvres, du fait de cette appartenance, sont assez mal connues. Pour permettre une véritable confrontation, l'étude des maîtres parisiens a été complétée par celle de trois autorités non parisiennes : Honorius d'Autun, Raoul Ardent et Jacques de Vitry.

Il fallait, en premier lieu, dresser une liste aussi exhaustive que possible des recueils de sermons ou des sermons isolés attribués à ces différents auteurs. Malgré les travaux déjà réalisés, notamment à l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, il restait à compléter ou corriger ce qui existait déjà (un même sermon peut être attribué à différents auteurs) et parfois, comme dans le cas d'Hilquin ou de Maurice de Sully, constituer une liste provisoire d'*incipit*. Comme la plupart des sermons étudiés sont encore inédits ou publiés imparfaitement, il a fallu le plus souvent se reporter aux textes manuscrits, en transcrire un grand nombre. Le texte authentique une fois établi, se posait le problème des sources, d'autant plus difficile à résoudre que les prédicateurs citent souvent de mémoire et sans référence précise à un auteur. Certes il ne s'agissait pas d'identifier toutes les citations comme pour une édition critique, mais de retrouver la paternité des idées et des formules, pour mieux suivre le développement des thèmes et caractériser la personnalité des divers prédi-

teurs. C'est aussi pour mieux respecter leur originalité que J. L. a présenté séparément le point de vue de chacun sur les thèmes les plus importants : la christologie et l'ecclésiologie d'une part, les vertus et les vices d'autre part ; il y a été contraint par l'abondance des développements. Beaucoup d'autres questions dogmatiques ou spirituelles ont été abordées, par exemple les sacrements, le culte de la Vierge et des saints, le sens de l'Écriture, les groupes et la société. Il s'est efforcé de situer l'enseignement des sermons dans son contexte théologique ou historique. Maîtres en théologie, certains de ces prédicateurs ont laissé des *Sommes* de valeur. Il fallait donc les comparer aux grands noms de la théologie du XIII^e siècle et aux écoles célèbres de leur temps : Abélard, s. Bernard, les Victorins. Il fallait aussi s'interroger sur l'influence de Gratien et la portée des décisions conciliaires ou synodales.

Tâche rude et pleine d'embûches, qui a permis pourtant à Jean Longère de tirer de l'oubli un grand nombre de textes et de faire mieux connaître leurs auteurs. Certains, il est vrai, jouissent d'une réputation durable, comme Pierre Lombard ou Alain de Lille. La plupart des autres méritaient mieux que les brèves notices des dictionnaires, et leurs sermons révèlent un autre aspect de leur personnalité. Des maîtres comme Pierre Le Mangeur ou Pierre de Poitiers, de grands administrateurs comme Maurice de Sully ou Étienne Langton sont aussi des spirituels et des pasteurs, soucieux de la vitalité religieuse du peuple chrétien.

Le genre littéraire du sermon, tel qu'ils l'ont pratiqué, était assez souple. Il y a loin de l'éloquence savante et froide de Pierre Lombard à celle, simple et paternelle, de Maurice de Sully ; et la comparaison entre plusieurs manuels de prédication (le *Speculum Ecclesiae* d'Honorius d'Autun, le recueil de Maurice de Sully et l'*Ars praedicandi* d'Alain de Lille) fait apparaître des différences sensibles dans la structure et les centres d'intérêt. Par leurs procédés de composition, les sermons de la majorité des maîtres et chanceliers annoncent les règles plus strictes des *artes praedicandi* du XIII^e siècle.

Leur prédication est hautement biblique et, dans une large mesure, fidèle à l'interprétation patristique des Écritures. La typologie vétérotestamentaire demeure la voie privilégiée pour accéder à la compréhension du Christ, de l'Église ou de la Vierge. Il ne s'agit pas seulement d'une démarche intellectuelle : l'Écriture est maîtresse de vie et appelle le chrétien à s'engager à la suite du Christ. Dans les classifications qu'ils empruntent à l'Antiquité ou à la patristique — comme celle des vertus et des vices — les prédicateurs se réfèrent constamment aux enseignements de la Bible et de la liturgie.

Les maîtres parisiens prêchent autrement qu'ils enseignent et leurs sermons ne reflètent guère les querelles théologiques, sur le baptême ou le mariage par exemple, auxquelles certains furent pourtant mêlés. Mais sur certains points et spécialement pour le sacrement de pénitence, ils ont bénéficié cependant de l'apport doctrinal des théologiens et des canonistes de leur temps. La confrontation avec des maîtres non parisiens comme Honorius d'Autun, Raoul Ardent et Jacques de Vitry permet de mieux saisir l'évolution des thèmes spirituels et de la forme littéraire du sermon. Dans ses *Sermones ad status*, Jacques de Vitry concrétise pour des catégories sociales précises un enseignement doctrinal, qui chez d'autres prédicateurs n'a pas toujours échappé à un certain irréalisme. En terminant son exposé, Jean Longère rappelle que cette étude s'insère dans un plan d'ensemble et qu'il espère bien par la suite publier quelques-uns des sermonnaires, sur lesquels il s'est appuyé.

M. Michel Mollat, rapporteur, rend hommage au travail de J. Longère. Il met en valeur l'apport considérable de cette thèse sur un très beau sujet, resté à peu près neuf jusqu'à maintenant, la prédication n'ayant été abordée que sur le plan littéraire ou oratoire. Grâce à l'étude approfondie de treize cents sermons, dont plus de la moitié sont encore inédits, J. L., à travers la

prédication, donne une synthèse de l'histoire religieuse médiévale, à un moment capital pour l'histoire de l'Église, au demeurant assez mal connu. Après avoir présenté un à un les différents prédicateurs, il étudie les thèses de la prédication, suivant l'ordre théologique décroissant — de la divinité jusqu'à l'homme : christologie et ecclésiologie ; vie liturgique ; vie sacramentaire ; vie morale (les vertus et les vices) ; enfin, les groupes et la société, c'est-à-dire le problème de l'insertion de la prédication dans l'environnement. Tout en louant son sens de l'histoire, M. Mollat suggère qu'il aurait pu peut-être rapporter plus fidèlement l'arrière-plan chronologique et faire place aussi à deux autres prédicateurs, Étienne de Tournai et Étienne de Fougères.

J. L. répond en précisant son choix et le point de vue de sa recherche. Étienne de Tournai est effectivement un contemporain et a laissé soixante-douze sermons, mais il est victorin et n'entraîne pas strictement dans le cadre retenu. La thèse porte déjà sur neuf prédicateurs parisiens, choisis justement parce qu'ils étaient mal connus, et sur trois prédicateurs non parisiens : Honorius d'Autun, Raoul Ardent et Jacques de Vitry ; confrontation déjà importante. Pour certains thèmes, elle déborde d'ailleurs largement et renvoie souvent aux Victorins, à s. Bernard ou à d'autres contemporains, par exemple pour la christologie, l'ecclésiologie ou la mariologie. Il s'agissait surtout de chercher la filiation des thèmes et non de porter un jugement d'ensemble sur la prédication des maîtres parisiens, ce qui aurait été prématuré dans l'état actuel des connaissances.

La discussion s'engage ensuite sur le problème des citations ou des réminiscences bibliques, M. Mollat demande quels sont les évangélistes les plus souvent cités ou commentés. Cela dépend des auteurs, réplique J. L. Par exemple Maurice de Sully dans son manuel à l'usage du clergé et Jacques de Vitry dans le recueil *de tempore* commentent les textes que propose l'année liturgique. Les thèmes des maîtres parisiens sont très souvent empruntés à l'A.T., ce qui n'exclut pas les citations du N.T., en particulier de s. Paul. Il est peu fait appel à s. Pierre et à s. Jacques. Quand ils font allusion aux scènes et paroles rapportées par les Évangiles, surtout s'il s'agit des synoptiques, ils ne précisent pas toujours celui qu'ils retiennent. Les citations semblent parfois faites de mémoire et peuvent être approximatives. Une édition critique des divers recueils permettrait probablement de résoudre la plupart des questions relatives à l'emploi de l'Écriture. On constaterait certainement qu'outre la Vulgate, les prédicateurs ont utilisé de vieilles versions latines.

Après avoir évoqué un des plus beaux thèmes de cette thèse, l'imitation du Christ, M. Mollat se demande comment les prédicateurs ont vu les saints. J. L. précise qu'à part Honorius d'Autun dans son *Speculum Ecclesiae* et Jacques de Vitry dans les *Sermones de sanctis*, les prédicateurs ont peu parlé des saints. A cet égard, le cas le plus remarquable est celui de Maurice de Sully, qui s'adressait pourtant au peuple. Pour important qu'il soit, le thème de l'imitation des saints est secondaire par rapport à celui de l'imitation du Christ. Quant aux miracles, il en est peu question, à la différence des récits hagiographiques.

A propos de la bonté originelle des démons enseignée par le concile de Latran IV (1215), en pleine période du catharisme, M. Mollat voudrait savoir si l'enseignement du concile ne serait pas l'aboutissement de recherches antérieures. J. L. précise que ces prédicateurs parisiens n'ont pas abordé tous les aspects de la doctrine cathare, dont d'ailleurs ils discernaient mal, pour la plupart, le contenu d'ensemble et la cohérence. Dans leurs sermons, ils ont parlé modérément du démon, très peu des anges non déchus. Ils ont souvent délaissé les aspects théologiques au profit des appels spirituels à la confiance envers les anges ou à une mise en garde envers les démons, alors que dans les *Sentences*, Pierre Lombard, par exemple, prend position sur l'état des démons créés bons, justes, non bienheureux avant l'épreuve.

Dans le chapitre suivant consacré à la vie sacramentaire, J. L. met en lumière l'importance de la pénitence. C'est l'époque où se perfectionne, à la

suite d'Abélard, la théorie de l'intention. On passe du pénitentiel au manuel du confesseur. Les traités sur la conscience d'inspiration cistercienne, les commentaires du *Cantique des cantiques*, certains écrits victorins vont dans le même sens d'un progrès de l'intériorisation.

A propos du mariage, M. Mollat regrette que le problème de la courtoisie n'ait donné lieu qu'à une brève évocation. En fait, répond J. L., les prédicateurs ont assez peu parlé du mariage, mais ils ont eu le souci constant de le justifier, face aux condamnations portées par le catharisme. Ils n'ont pas traité de l'amour courtois ; on peut penser que s'ils l'avaient fait, ils l'auraient condamné, comme une certaine glorification de l'adultère.

Reprenant alors une phrase de la thèse : « ils prêchent autrement qu'ils enseignent », M. Mollat demande à qui sont adressés ces sermons. D'après J. L., il faut distinguer. Honorius d'Autun, Maurice de Sully, Alain de Lille ont composé des manuels. Raoul Ardent et Jacques de Vitry peuvent être compris du grand public. Pour les sermons des maîtres parisiens, on trouve parfois des indications, comme *ad scolares*, *ad clericos*, *ad prelatos*, qui peuvent être plus tardives. Souvent l'auditoire n'est pas précisé, mais d'après le contenu il est sûrement clérical. Plusieurs sermons isolés ou en recueil ont dû être écrits pour la lecture spirituelle d'individus ou de communautés. Certains textes ont pu inspirer des prêtres de paroisse capables d'adapter une prédication souvent savante à un public peu cultivé. En conclusion, le rapporteur souligne cette recherche d'intériorisation de la vie religieuse personnelle, qui va de pair avec une plus grande conscience de la liberté de l'homme et une certaine sensibilité à la nature. Fondée sur la Rédemption, cette vision optimiste du monde sorti de Dieu et retournant vers Dieu se dégage tout particulièrement des sermons de Raoul Ardent.

M. Jean Châtillon est frappé surtout par l'ampleur et la richesse de la documentation que J. L. a su bien choisir et exploiter méthodiquement. Il fait ainsi considérablement progresser notre connaissance de la prédication au XII^e siècle, fort peu étudiée, depuis la parution, il y a près d'un siècle, du livre de l'abbé Bourgain sur la chaire française au XII^e siècle. Et pourtant la prédication n'est-elle pas une des sources privilégiées de la pensée à cette époque ? Certes J. L. a dû se plier au genre littéraire de la thèse et donner une synthèse, avant d'avoir publié ces recueils de sermons, en grande partie inédits, dont il prépare parallèlement l'édition critique. Pour présenter une documentation aussi considérable, il a su moduler judicieusement sa méthode d'exposition, tantôt synthétique (comme pour la piété chrétienne), tantôt analytique, en étudiant successivement les différents auteurs, pour les vices et les vertus par exemple ou pour la christologie.

Une place importante est donnée à ce dernier thème qui commande toute la pensée théologique du XII^e siècle.

Questions de détail : M. Châtillon remarque que l'énoncé du thème du sermon est souvent un texte tiré de l'Écriture et rarement de la liturgie. Mais en fait, les textes bibliques qui servent de thèmes, sont dans beaucoup de cas des thèmes liturgiques. Les *Psaumes* par exemple peuvent être cités non d'après la Vulgate, mais selon la liturgie. Autre remarque, la technique du sermon est encore très proche de la rhétorique antique ; tel vers cité « *Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando* » correspond exactement aux *periochae* ou *circumstantiae*, empruntées à la rhétorique antique depuis le IX^e siècle et appliquées couramment dans ces introductions scolaires à la lecture des auteurs anciens que sont les *accessus ad auctores*.

Les tables sont précieuses pour connaître les personnages de l'Antiquité cités dans les sermons. Les citations sont particulièrement nombreuses dans ceux de Raoul Ardent et de Pierre Le Mangeur, qui renvoient d'ailleurs à peu près aux mêmes auteurs. Le thème de l'oracle de Delphes, adopté dans un sermon

attribué à Alain de Lille, montre bien l'utilisation d'un thème antique par la pensée chrétienne. Souvent cité par Jean de Salisbury, il est emprunté à Macrobe, qui l'a lui-même emprunté à Juvénal. De même le vers 133 du livre VI de l'*Énéide* est souvent utilisé pour introduire les quatre *affectus* fondamentaux et figure aussi dans les sermons de Pierre Le Mangeur. En conclusion, M. Châtillon exprime deux vœux : que cette belle contribution à l'histoire de la pensée religieuse puisse être imprimée rapidement et que son auteur ait la possibilité de poursuivre son chemin et de nous donner bientôt les éditions critiques promises, qui nous permettraient de connaître vraiment la prédication médiévale.

La parole est donnée ensuite à M. Bernard Bligny, qui a suivi les premiers travaux de Jean Longère. Après l'avoir félicité pour la forme irréprochable de la présentation, la rigueur de son style et la richesse considérable des notes explicatives, M. Bligny pose le problème des ignorances ou incompréhensions des prédicateurs médiévaux, face à certains problèmes de leur temps, par exemple les courants hétérodoxes. Selon J. L., les prédicateurs parisiens ont eux-mêmes peu insisté sur le catharisme, sans doute pour ne pas traumatiser les consciences sur un problème qui ne se posait d'ailleurs pas de façon très aiguë dans la région parisienne. Ils connaissent la doctrine cathare sur des points précis comme le mariage, mais ne l'abordent jamais globalement. Sur le problème des remariages très courants à l'époque, les prédicateurs sont généralement très discrets. Pour bien connaître le catharisme, il faut attendre les enquêtes du XIII^e siècle. M. Bligny remarque ensuite qu'il est fort peu question du Pape dans les sermons et que l'Église reste le Corps mystique et non l'institution. Il est frappé par le pessimisme de Jacques de Vitry, qui est en fait, souligne J. L., l'attitude personnelle d'un homme qui a trop souffert devant le déclin de la Chrétienté d'Orient. En conclusion, il met l'accent sur l'évolution de la pénitence, où la considération de l'intention et surtout des circonstances intervient de plus en plus dans l'appréciation de la culpabilité. C'est une morale positive et active, qui se dégage de cette prédication extrêmement tonique comme l'est aussi l'œuvre de Jean Longère.

M. Jean Favier reprend la parole et exprime son admiration pour cette thèse. Il s'intéresse d'abord aux rapports entre les thèmes des prédicateurs et l'iconographie, prédication par l'image. J. L. fait allusion, avec humour, aux divergences des spécialistes en cette matière. Par des exemples précis, comme celui du combat des vertus et des vices, il montre qu'il n'y a pas de référence constante de la prédication à l'iconographie. Elles participent certes de la même culture, mais en sont deux aspects différents. A propos des études cléricales et notamment du délaissement de la théologie par les clercs, au profit des études philosophiques ou juridiques, M. Favier demande si cela concerne vraiment le milieu social des écoles de Paris. Pour J. L., il faut faire la part du thème littéraire, que l'on retrouve ailleurs, par exemple, chez Pierre de Blois. Les prédicateurs insistent surtout sur la nécessité de dépasser les *artes* pour arriver à la théologie. C'est seulement au XIII^e siècle que les théologiens devront mener un combat incessant pour défendre la primauté de leur discipline contre l'envahissement des études juridiques. Après quelques échanges sur la paresse, sur la luxure (dont on parle peu à propos des clercs, car c'est un mal trop bien connu, d'après Hilduin) et sur la supériorité de l'état de veuvage par rapport au remariage, M. Favier s'étonne de l'absence des indulgences. Étaient-elles prêchées par des prédicateurs spéciaux, comme au XIII^e siècle ? Non, répond J. L., mais la prédication des indulgences ne devient envahissante qu'au cours du XIII^e siècle. Comme l'affirme M. Mollat, au XII^e siècle, il n'y a pas encore de « marchands d'indulgences ». M. Favier évoque en conclusion le délicat problème de la « publication » des sermons à cette époque. Ils ont été le plus souvent retravaillés, après avoir été prononcés, et il est difficile de nous rendre compte exactement de la part de rédaction.

Le compte rendu de cette soutenance aurait été inopportun si le sujet traité n'avait pas paru fondamental pour notre connaissance du XII^e siècle. Nom-

breuses ont été depuis plus d'un demi siècle les études relatives aux grands Maîtres comme aux Écoles de cette époque, mais nul n'avait osé depuis Bourgain reprendre le dossier des sermonnaires. Tout en se limitant aux œuvres oratoires des Maîtres Parisiens, l'enquête de J. Longère ouvre des perspectives nouvelles tant sur l'histoire des doctrines que sur celle de la littérature et de la société du temps.

Colette JEUDY